



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 2 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le deuxième jour du mois de novembre 2015.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal d'octobre 2015
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Rapport du maire
 - 2.4. Avis de motion : Règlement taxation 2016
 - 2.5. Personnes endettées envers la Municipalité
 - 2.6. Compensation financière comité
 - 2.7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 2.8. Directeur des loisirs
 - 2.9. Commandites (Fondation du coeur Beauce-Etchemin, Fondation santé Beauce-Etchemin, Hockey inter-scolaire, CAB)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Programme Changez d'air
 - 3.2. Dérogation mineure 269 rang Huit Est
 - 3.3. Télémétrie eaux usés
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Henri-Noël Poulin
 - 4.2. Journalier déneigement
 - 4.3. Résolution Programme Réhabilitation du réseau routier local
 - 4.4. Offre de services professionnels RIRL
 - 4.5. Demande au député
 - 4.6. Procuration Agence mécanique Courtney
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention octobre 2015

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Endossement CCL
- 6.2. Nouveaux arrivants

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Formation Règlement urbanisme MRC Robert-Cliche et gestion des dossiers

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 79-11-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal d'octobre 2015

Résolution 80-11-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès verbal d'octobre soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 81-11-2015

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 2 novembre 2015 au montant de 474 655,13\$.

Adoptée

2.3 Rapport du maire

Résolution 82-11-2015

Monsieur André Labbé, maire, présente son rapport sur la situation financière au 1er octobre 2015 conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le dépôt de ce rapport.

Adoptée

2.4 Avis de motion : Règlement taxation 2016

Le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la taxation pour l'année 2016 dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.5 Personnes endettées envers la Municipalité

Résolution 83-11-2015

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code Municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne approuve l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

Adoptée

2.6 Compensation financière comité

Résolution 84-11-2015

ATTENDU QUE les élus doivent siéger sur différents comités;

ATTENDU QUE certains élus, pour être présent aux réunions du comité, doivent s'absenter du travail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une compensation financière équivalente au salaire perdu du conseiller seulement lorsque celui-ci doit s'absenter de son travail tout en respectant le maximum prévu par la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Adoptée

2.7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires. Cette déclaration est obligatoire en vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

2.8 Directeur des loisirs

Résolution 85-11-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer M. Denis Boily comme Directeur des loisirs selon la description de tâches modifiées aux conditions préétablies.

Adoptée

2.9 Commandites (Fondation du coeur Beauce-Etchemin, Hockey inter-scolaire)

Résolution 86-11-2015

ATTENDU QUE la Fondation du coeur Beauce-Etchemin tient sa campagne annuelle 2015;

ATTENDU QUE la Fondation santé Beauce-Etchemin sollicite un appui financier pour sa campagne 2015-2016;

ATTENDU QUE l'OTJ de St-Odilon, coopérative de solidarité demande une commandite pour l'hockey inter-scolaire;

ATTENDU QUE le Comité d'aide de Beauceville prépare sa collecte annuelle de paniers de Noël et que 11 familles de la municipalité bénéficient de l'aide de ce comité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par et :

D'accorder 300\$ pour la campagne annuelle de la Fondation du coeur Beauce-Etchemin;

DE refuser la demande de la Fondation santé Beauce-Etchemin;

D'allouer 400\$ pour l'hockey inter-scolaire;

De contribuer à la collecte annuelle du Comité d'aide de Beauceville pour un montant de 200\$.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Programme Changez d'air

Résolution 87-11-2015

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D'AIR! a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait

et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! » avec l’objectif de retirer ou de remplacer 1500 vieux appareils de chauffage au bois;

ATTENDU QUE qu’une remise de 100\$ dans le cas d’un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300\$ dans le cas d’un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offertes aux participants du programme CAHNGEZ D’AIR!;

ATTENDU QUE le Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise pour un montant de 125\$ dans le cas d’un retrait d’un vieil appareil de chauffage au bois et de 150\$ dans le cas d’un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d’autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d’éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l’incitatif monétaire du programme CHANGEZ D’AIR!;

ATTENDU QUE l’AQLPA est le gestionnaire du programme CHANGEZ D’AIR! et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versements des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé le ou vers le 1er mars 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par et :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D’AIR! pour les poêles remplacés sur son territoire.

3.2 Dérogation mineure 269 rang Huit Est

Résolution 89-11-2015

ATTENDU QUE monsieur Marquis Boily veut vendre sa demeure située au 269, Rang huit Est;

ATTENDU QU’il y a un garage qui se situe en cour avant et que selon le règlement de zonage 324-2014 l’implantation d’un garage attenant au bâtiment principal doit être effectuée en cours latérales et arrière seulement;

ATTENDU QUE la marge de recul avant pour un bâtiment principal doit être à 9 mètres selon le règlement de zonage 324-2014 et qu’actuellement le coin le plus rapproché du garage se situe à 2.2 mètres;

ATTENDU QUE la distance entre un bâtiment principal et le garage ne peut être inférieur à 2 mètres selon le règlement de zonage 324-2014;

ATTENDU QUE le garage existant situé sur son terrain n'est pas conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur depuis le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE monsieur Marquis Boily demande une dérogation pour rendre son garage conforme aux règlements d'urbanismes de la Municipalité pour ainsi pouvoir vendre sa demeure;

ATTENDU QUE le CCU de la Municipalité recommande d'accepter cette dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la demande de dérogation de monsieur Boily soit acceptée.

Adoptée

3.3 Télémétrie eaux usés

Le conseil demande des informations supplémentaires à la Directrice générale avant de prendre une décision sur l'automatisation des débordements aux eaux usés de la Municipalité.

4. Travaux publics

4.1 Henri-Noël Poulin

La Directrice générale informe le conseil de l'arrêt de travail de M. Poulin. Des démarches seront entreprises pour procéder à son remplacement temporaire.

4.2 Journalier déneigement

Résolution 88-11-2015

ATTENDU QU'un offre d'emploi a été distribué aux résidents de St-Odilon pour l'embauche d'un nouveau journalier au déneigement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'entériner l'engagement de M. Pier-Luc Vachon à titre de journalier au déneigement en date du 26 octobre 2015 aux conditions établies par le manuel de l'employé.

Adoptée

4.3 RIRL

Résolution 97-11-2015

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

4.4 Offre de services professionnels PIIRL

Résolution 90-11-2015

ATTENDU QU'un Programme d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) a été fait par la MRC Robert-Cliche pour identifier les routes prioritaires municipales et un calendrier de réalisation de travaux a été soumis et accepté par le Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QU'un tronçon de la route 275 a été ciblé par le PIIRL pour être remis en bonne état à l'année 1 du calendrier de réalisation;

ATTENDU QU'une subvention est disponible pour la réfection de routes indentifiées prioritaires par le PIIRL, soit le Programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'engager la firme d'ingénieur WSP au coût de 6350\$ pour :

- Préparer l'estimation détaillée des coûts de réfection;
- Préparer et transmettre la demande d'aide financière au Ministère des Transports;
- Préparer le documents d'appel d'offres;
- Analyser les soumissions.

Toutefois, certains services seront faits seulement si la subvention est acceptée.

Adoptée

4.5 Demande au député

Résolution 91-11-2015

ATTENDU QU'une demande a été adressée au député, M. André Spénard, pour des travaux d'asphaltage du rang Un Est en 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité s'attendait à recevoir un montant de 50 000\$ à même le budget discrétionnaire du député;

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu un montant de 15 000\$ échelonné sur 3 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité investis en redressement de ses infrastructures locales plus de 200 000\$ par année;

ATTENDU QUE le rang Huit Ouest doit être asphalté sur 3,6 km en 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au député un montant de 35 000\$ à même son budget discrétionnaire pour les travaux prévus d'asphalte en 2016.

Adoptée

4.6 Procuration Agence mécanique Courtney

Résolution 92-11-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser M. Kevin Courtney, président d'Agence mécanique Courtney, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention octobre 2015

Résolution 93-11-2015

Il est proposé par et :

D'accepter le rapport mensuel d'octobre 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Endossement CCL

Résolution 94-11-2015

ATTENDU QU'un prêt a été demandé par le Centre Curé Larochelle (CCL) pour la réfection d'une chambre de bain au montant de 82 106,23\$;

ATTENDU QUE l'institution financière du CCL demande à la Municipalité de cautionner le prêt;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être soumise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un cautionnement de plus de 50 000\$;

ATTENDU QU'une lettre du Ministère a été reçue informant la Municipalité qu'elle ne peut cautionner le CCL puisque cet organisme exploite une résidence pour personnes âgées et que cette fin n'est pas visée par l'article 9 du *Code municipal du Québec*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité cautionne le prêt fait par le Centre Curé Laroche pour un montant de 49 000\$.

Adoptée

6.2 Nouveaux arrivants

Résolution 95-11-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'offrir aux nouveaux arrivants une entrée gratuite le 6 novembre prochain pour la pièce de théâtre

8. Période de questions

Une citoyenne se demande pourquoi un arbre a été coupé au vieux-couvent. Le conseil lui explique que l'arbre en question était trop près du solage du bâtiment et qu'il devait être coupé.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Laroche.

9.3 Formation Règlement urbanisme MRC Robert-Cliche et gestion des dossiers

La Directrice générale informe le conseil que le bureau municipal sera fermé le 5 novembre prochain en avant-midi pour une formation sur nos règlements d'urbanisme et le 19 novembre prochain pour une formation d'une journée sur la gestion des dossiers municipaux (archives).

10. Levée de l'assemblée

Résolution 96-11-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h45.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.

